

DELIBERATION N° 95/01-05 - RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT "LES HAMEAUX DE FONTENELLE"

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la demande de la Société EURAME CONSTRUCTION, promoteur de l'opération "Les Hameaux de Fontenelle", relative à l'intégration dans le domaine communal des voies et réseaux de ce lotissement.

Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête administrative concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur BEREND, Maire de SEICHAMPS, en qualité de commissaire enquêteur,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.